

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 5 juillet 2024

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
1 ^{er} juillet 2024

Procurations :

M. François HENRIQUET à M. Bruno CHACORNAC
M. Dominique LA GANGA à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE
Mme Céline SINIARSKI à Mme Peggy GELEZ

Transmission en Préfecture
8 juillet 2024

Date de publication
8 juillet 2024

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Julie DELTOUR

DELIBERATION N°35/2024	[FINANCES] Fixation du loyer du local loué à l'orthophoniste.
-----------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite mettre à disposition un local situé au 1^{er} étage de l'actuel cabinet médical, 1 rue de l'Abbaye à Madame Oriane Herman, orthophoniste, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 250 euros pour une surface de 15m².

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- ❖ Approuve la mise en location du local situé au 1^{er} étage du cabinet médical, 1 rue de l'Abbaye au bénéfice de Madame Oriane Hermon moyennant un loyer mensuel de 250 euros ;
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents relatifs.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches de changement de destination du local initialement destiné à l'habitat.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

